

CALENDRIER DE FORMATION 2022-2023

"Donnez-vous la chance de réussir"

Catégories

01

TRONC COMMUN AMTI

05

CYCLE FISCALITÉ

02

AVOCAT EN VENTE FORCÉE

06

BIENS RURAUX

03

COACH ACTION

07

CYCLE PATRIMOINE

04

CYCLE COMMUNICATION

08

AUTRES FORMATIONS
QUALIFIANTES

TRONC COMMUN AMTI

	FORMATION (cliquez sur l'intitulé pour connaître le programme)	DATE ET HEURE	FORMATEURS
1	Déontologie et réglementation de l'activité d'avocat mandataire en transactions immobilières	Vendredi 16 septembre 2022 9h00 - 18h00	Maître Michel Vauthier
2	Expertise immobilière : la juste valeur du bien	Lundi 3 octobre 2022 9h00 - 18h00	Maître André Cattan
3	Les bases de rédaction d'un avant-contrat	Vendredi 18 novembre 2022 9h00 - 18h00	Maître Imrane Omarjee
4	Initiation à la fiscalité immobilière module 1	Vendredi 9 décembre 2022 de 9h30 à 18h30	Maître Homam Royai
5	Art et techniques de la communication et de la négociation	Vendredi 13 janvier 2023 9h00 - 18h00	Maître Hirbod Deghani Azar
6	Fiscalité immobilière module 2	Vendredi 17 mars 2023 de 9h30 à 18h30	Maître Homam Royai
7	Expertise immobilière : la juste valeur du bien	Lundi 6 mars 2023 9h00 - 18h00	Maître André Cattan
8	Déontologie et réglementation de l'activité d'avocat mandataire en transactions immobilières	Mercredi 14 juin 2023 9h00 - 18h00	Maître Michel Vauthier
9	Médiation en droit immobilier et Examen de fin de cycle de formation	Vendredi 23 juin 2023 9h00 - 18h00	Maître Angela ALBERT

Plus d'informations, programme et inscriptions

Visioconférence et/ou présentiel à Paris**

***Dates susceptibles d'être modifiées**

** Selon les conditions sanitaires

AVOCAT EN VENTE FORCÉE

Cycle dispensé par Maître Josiane Oleotto-Guey et Maître Florent Bacle

FORMATION (cliquez sur l'intitulé pour connaître le programme)

DATE ET HEURE

PLUS D'INFORMATION

1

La saisie immobilière : du commandement au jugement d'orientation

Vendredi 23
septembre 2022
9h00 - 18h00

*Plus d'informations,
programme et inscriptions*

2

Du jugement d'orientation à la distribution du prix

Vendredi 2 décembre
2022
9h00 - 18h00

*Plus d'informations,
programme et inscriptions*

3

Comment éviter la vente de l'immeuble à la barre ?
La vente de gré à gré et la vente amiable

Vendredi 27 janvier
2023
9h00 - 13h15

*Plus d'informations,
programme et inscriptions*

4

Le rôle de l'avocat mandataire en transactions immobilières dans les ventes forcées

Date à venir

*Plus d'informations,
programme et inscriptions*

5

La licitation

Vendredi 24 mars
2023
14h00 - 18h15

*Plus d'informations,
programme et inscriptions*

6

Pratique des ventes forcées + Examen et Pot de fin de cycle

Vendredi 2 juin 2023
9h00 - 18h15

*Plus d'informations,
programme et inscriptions*

Plus d'informations, programme et inscriptions

Visioconférence et/ou présentiel à Paris**

***Dates susceptibles d'être modifiées**

** Selon les conditions sanitaires

COACH ACTION

2022-2023

CYCLE DISPENSÉ PAR MONSIEUR YVES PÉDELABAT
ET MAÎTRE MICHEL VAUTHIER

Vous êtes motivé et engagé, inscrivez-vous au "Coach Action".

Nous vous proposons un suivi personnalisé, de l'entraide avec des ateliers par groupes de 8 personnes avec des travaux précis et individualisés à réaliser.

L'objectif de cet atelier personnalisé est de permettre aux Avocats qui se sont formés de passer à l'action et de concrétiser leur premier mandat.

Toutes les dates seront fixées d'un commun accord avec le groupe de 8 personnes.

Inscription au plus tard le 24 octobre 2022.

Visioconférence

CYCLE PATRIMOINE

FORMATION (cliquez sur l'intitulé pour connaître le programme)

DATE ET HEURE

FORMATEURS

1

Expertise immobilière : la juste valeur du bien

Lundi 3 octobre
2022
9h00 - 18h00

Maître André Cattan

2

Responsabilité et assurance des constructeurs
Initiation

Mercredi 23
novembre 2022
9h00 - 13h15

Maître Michel Vauthier

3

Valorisation des exploitations agricoles

Vendredi 7 octobre
2022
9h00 - 18h00

Maître Bernard Mandeville

4

Valoriser votre patrimoine en optimisant votre
fiscalité/Initiation

Vendredi 1er février
2023 de 9h00 à
13h15

Maître Homam Royai

5

Fiscalité immobilière module 2

Vendredi 17 mars
2023 de 9h30 à
18h30

Maître Homam Royai

6

Droit de préemption de la SAFER, principes et réalité

Jeudi 23 mars
2023
9h00 - 13h15

Maître Bernard Mandeville

7

Réservé aux avocats uniquement : Construisez votre
patrimoine en optimisant votre fiscalité

Vendredi 26 mai 2023
de 9h00 à 13h15

Maître Homam Royai

Plus d'informations, programme et inscriptions

Visioconférence et/ou présentiel à Paris**

***Dates susceptibles d'être modifiées**

** Selon les conditions sanitaires

BIENS RURAUX

FORMATION (cliquez sur l'intitulé pour connaître le programme)

DATE ET HEURE

FORMATEURS

1 Valorisation des exploitations agricoles

Vendredi 7 octobre
2022
9h00 - 18h00

Maître Bernard
MANDEVILLE et
Maître Eve AUBISSE

2 Fiscalité des biens ruraux

Lundi 14 novembre
2022
9h00 - 18h00

Maître Guy GERVAIS

3 Les diagnostics environnementaux dans la transmission des biens ruraux

Mercredi 7 décembre
2022
9h00 - 13h15

Maître Bernard
MANDEVILLE et
Maître Eve AUBISSE

4 Les baux ruraux

Mercredi 18 janvier
2023
9h00 - 18h00

Maître Bernard
MANDEVILLE et
Maître Eve AUBISSE

5 Droit de préemption de la SAFER, principes et réalité

Jedi 23 mars
2023
9h00 - 13h15

Maître Bernard
MANDEVILLE et
Maître Eve AUBISSE

6 Les composantes du bien rural

Mercredi 24 mai
2023
9h30 - 18h30

Maître Bernard
MANDEVILLE et
Maître Eve AUBISSE

7 La prise en compte des aléas climatiques et de la pollution dans la fixation des prix des biens ruraux

Vendredi 30 juin 2023
9h00 - 18h00

Maître Bernard
MANDEVILLE et
Maître Eve AUBISSE

Plus d'informations, programme et inscriptions

Visioconférence et/ou présentiel à Paris**

***Dates susceptibles d'être modifiées**

** Selon les conditions sanitaires

CYCLE FISCALITÉ

FORMATION (cliquez sur l'intitulé pour connaître le programme)

DATE ET HEURE

FORMATEURS

1

Fiscalité immobilière module 1
Initiation

Vendredi 9 décembre
2022 de 9h30 à
18h30

Maître Homam Royai

2

Valoriser votre patrimoine en optimisant votre
fiscalité/Initiation

Mercredi 1 Février
2023 de 9h00 à
13h15

Maître Homam Royai

3

Fiscalité immobilière module 2

Vendredi 17 mars
2023 de 9h30 à
18h30

Maître Homam Royai

4

Droit de préemption de la SAFER, principes et réalité

Jeudi 23 mars
2023
9h00 - 13h15

Maître Bernard Mandeville

5

Réservé aux avocats uniquement : Construisez votre
patrimoine en optimisant votre fiscalité

Vendredi 26 mai 2023
de 9h00 à 13h15

Maître Homam Royai

6

Fiscalité immobilière internationale

*A VENIR

Maître André Slatkin

Plus d'informations, programme et inscriptions

[Visioconférence et/ou présentiel à Paris**](#)

***Dates susceptibles d'être modifiées**

** Selon les conditions sanitaires

CYCLE COMMUNICATION

	FORMATION (cliquez sur l'intitulé pour connaître le programme)	DATE ET HEURE	FORMATEURS
1	Art et techniques de la communication et de la négociation	Vendredi 13 janvier 2023 9h00 - 18h00	Maître Hirbod Deghani Azar
2	Théorie de l'information et pratique de la communication	*A VENIR	Maître Michel Vauthier

Plus d'informations, programme et inscriptions

Visioconférence et/ou présentiel à Paris**

****Dates susceptibles d'être modifiées***

** Selon les conditions sanitaires

AUTRES FORMATIONS

FORMATION (cliquez sur l'intitulé pour connaître le programme)

DATE ET HEURE

FORMATEURS

1

Responsabilité et assurance des constructeurs
Initiation

*Mercredi 23
novembre 2022
9h00 - 13h15*

Maître Michel Vauthier

2

Fonds de commerces et baux commerciaux

**A VENIR*

**A VENIR*

3

Les modalités de cession d'un lot de copropriété

**A VENIR*

**A VENIR*

Plus d'informations, programme et inscriptions

Visioconférence et/ou présentiel à Paris**

****Dates susceptibles d'être modifiées***

** Selon les conditions sanitaires



TARIFS

Tarifs pour une formation d'une journée

Tarif adhérents AAMTI : **414,00 € TTC**
(345,00€ HT - 20% TVA)

Tarif non-adhérents : **511,00 € TTC**
(425,83€ HT - 20% TVA)

Tarifs pour une formation d'une demi-journée

Tarif adhérents AAMTI : **207,00 € TTC**
(172.50€ HT - 20%TVA)

Tarif non-adhérents : **255,50 € TTC**
(212.92€ HT - 20% TVA)

PRISE EN CHARGE

La formation entre dans le cadre de la formation continue obligatoire des avocats pour 8 heures ou 4 heures 15 et est éligible à la prise en charge par le **FIF-PL et l'OPCO**.



En votre qualité de chef d'entreprise, vous bénéficiez également d'un crédit d'impôt égal à deux fois le taux horaire du SMIC au 31.12.2022 multiplié par le nombre d'heures de formation, soit 21,14€ X Nombre d'heure dans la limite de 40h, soit 40X 21,14 =845,60 € par an.